



Résiliation contrat cae de 20 h en cdd

Par **lili**, le **22/08/2008** à **21:03**

Bonjour,
En contrat CAE (20 H) depuis quelques mois, mais malheureusement pour des raisons de santé, je ne peux plus assurer mon poste. Mais à titre thérapeutique, je peux exercer une autre profession avec moins d'heure.
J'ai envoyé un courrier à la Commission paritaire pour expliquer ma situation le 2 Août, je n'ai toujours pas de réponse.
Quels sont mes droits et démarches ?
Bonne soirée
Isabelle